



CRE MONTÉRÉGIE

Consultation publique

Projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York

Hydro-Québec

Mémoire présenté

par le

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

7 DECEMBRE 2022

1150, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil (Québec), J4K 1E3
450-651-2662 | info@crem.qc.ca



Le CRE de la Montérégie

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) est un organisme sans but lucratif né de l'initiative du milieu, en 1989. La mission du CRE Montérégie est de soutenir et implanter le développement durable et de favoriser la protection de l'environnement en Montérégie.

Expert dans le domaine de l'environnement et du développement durable, le CRE Montérégie intervient dans des domaines d'action variés tels que les changements climatiques, l'énergie, la biodiversité, l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, l'eau ou les sols. Au fil des années, le CRE Montérégie a acquis une expérience reconnue en consultation, en concertation et en élaboration de plans de développement durable.

Le CRE Montérégie fait partie d'une entité plus vaste qui regroupe l'ensemble des CRE, soit le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Mission

Soutenir le développement durable et favoriser la protection de l'environnement en Montérégie.

Vision

Contribuer au développement harmonieux de la Montérégie

Commentaires du CRE Montérégie

Contexte

Le projet de la ligne d'interconnexion Hertel-New York vise à fournir 10,4 TWh d'électricité pour les 25 prochaines années à la ville de New York. Cette ligne d'interconnexion partirait du poste Hertel à La Prairie et longerait en grande partie le réseau routier, principalement l'autoroute 15, avant d'arriver dans la rivière Richelieu. Au total, le projet parcourt 57,7 km dans les MRC Roussillon, Les Jardins-de-Napierville et Le Haut-Richelieu.

Le processus consultatif

Le projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York parcourt près de 60 km en Montérégie. Consciente de ces enjeux tant environnementaux que sociaux, Hydro-Québec a consulté, au cours des dernières années, de nombreux acteurs locaux, afin de recueillir leurs préoccupations et d'échanger sur des solutions.

Le CRE Montérégie a participé à plusieurs rencontres et tient à saluer la démarche mise en place par Hydro-Québec qui a permis de développer un dialogue constructif entre les intervenants du milieu environnemental et l'équipe d'Hydro-Québec.

Les enjeux du projet

La capacité à répondre aux besoins énergétiques du Québec d'ici 2050

Selon le plan stratégique d'Hydro-Québec, le Québec aura besoin de 100 térawatts-heures (TWh) additionnels d'énergie si la province veut atteindre la carboneutralité d'ici 2050 (Hydro-Québec, Plan stratégique 2022-2026). Le rapport « Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050 » (mise à jour 2021) produit par la firme Dunsky pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements

climatiques, de la Faune et des Parcs évalue que ces besoins pourraient atteindre 137Twh d'ici 2050.

Or, le projet d'interconnexion Hertel-New York vise une exportation annuelle d'électricité de 10,4 TWh pendant 25 ans. Ce qui représente 10% des besoins énergétiques additionnels pour la province d'ici 2050. À titre indicatif, la production annuelle actuelle de la filière éolienne au Québec est de l'ordre de 11 TWh par an et celle du dernier projet hydroélectrique La Romaine est d'environ 8 Twh.

En exportant cette électricité, le projet réduit notre capacité à répondre à nos besoins énergétiques futurs et accroît la pression sur la filière québécoise de production d'énergie renouvelable.

Recommandation : S'assurer de la capacité du Québec à répondre à ses futurs besoins énergétiques d'ici 2050 avant d'exporter de l'électricité en dehors de la province.

L'internalisation des coûts

Le projet augmentera donc la pression sur les écosystèmes québécois qui seront ciblés pour la construction de nouvelles infrastructures de production telle que des barrages, des parcs éoliens ou des parcs solaires. Ainsi, pour évaluer l'ensemble des impacts environnementaux de ce projet, il faut absolument internaliser l'entièreté des coûts environnementaux que le projet entraînera. Dans le contexte des besoins énergétiques projetés du Québec, il est donc impératif d'évaluer les coûts environnementaux de la construction de nouveaux systèmes de production d'énergie renouvelable qui viendrait combler l'écart créé par cette exportation. L'internalisation des coûts devrait donc tenir compte des pertes estimées des services écologiques liés à la destruction ou la perturbation de nos milieux naturels lors de la construction de nouveaux systèmes de production d'énergie renouvelable.

Recommandation : Inclure dans l'étude d'impact environnementale une internalisation de l'ensemble des coûts environnementaux du projet incluant les coûts environnementaux qu'engendrait la construction, au Québec, d'infrastructures de production d'énergie équivalente à l'exportation envisagée par ce projet.

Le projet prévoit des retombées économiques importantes pour le Québec de l'ordre de 30 milliards de dollars américains. Dans un contexte d'internalisation des coûts, il faut s'assurer que les retombées monétaires du projet soient réinvesties pour assurer des retombées environnementales positives. À titre d'exemple, un investissement massif dans des mesures d'efficacités énergétiques et de sobriétés énergétiques qui permettrait ultimement de réduire notre consommation énergétique à un niveau supérieur aux

10,4 TWh exportés pourrait constituer une retombée environnementale positive, car elle permettrait d'éviter la construction de nouvelles infrastructures de production.

Recommandation : Présenter le plan de réinvestissement des profits engendrés par ce projet afin de démontrer des retombées positives tant pour l'environnement, que la société et l'économie au Québec.

La décarbonation

Le projet vise à réduire la dépendance de la ville de New York aux combustibles fossiles en augmentant l'apport d'énergies renouvelables. Selon les estimations d'Hydro-Québec, ce projet permettra de réduire les émissions de GES dans l'État de New-York d'environ 37 millions de tonnes métriques par année.

Cet objectif, bien que potentiellement intéressant en termes de réduction globale des émissions de GES à l'échelle internationale, ne semble lié à aucune obligation contractuelle en termes de réduction des émissions de GES de la ville de New York. Il ne faudrait pas que l'apport d'énergie via ce projet vienne s'ajouter avec la consommation énergétique actuelle de la ville de New York. Au contraire, dans un désir de réduire les émissions de GES de la ville de New-York, l'électricité associée à ce projet devrait substituer des sources d'énergie émettrices de GES. Or, il ne semble pas y avoir de mécanismes de suivi ou permettant de garantir réellement ces réductions d'émissions de GES.

Recommandation : Ne pas tenir compte de la réduction potentielle des émissions des GES à moins d'avoir des mécanismes réels de suivi des apports d'énergies fournies par Hydro-Québec démontrant que ces derniers amènent une réelle réduction des émissions des GES et non une augmentation nette de la consommation d'énergie.

Les risques sur les milieux naturels

La conception du projet a permis de réduire de façon importante la pression directe du projet sur les milieux naturels. En effet, par le choix d'une ligne souterraine et d'un tracé qui utilise majoritairement les emprises routières existantes, les pertes et perturbations des milieux naturels pendant les phases de construction et d'exploitation sont grandement réduites par rapport à une ligne aérienne.

À noter cependant que l'impact à long terme de l'installation souterraine de ligne électrique de 440 KV sur les écosystèmes environnants n'est pas présenté. En effet, la construction de ce type d'infrastructures peut entraîner des impacts non négligeables sur

les écosystèmes environnants en favorisant l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou en modifiant les patrons de drainage. Ces éléments peuvent affecter de façon importante l'intégrité écologique des milieux naturels situés à proximité du projet. Or, de nombreux milieux humides sur le tracé ainsi que la réserve projetée de biodiversité Samuel-De Champlain pourraient être affectés à long terme par cette infrastructure.

Recommandation : Assurer un suivi en continu des milieux naturels le long de la ligne souterraine afin d'évaluer l'impact à long terme sur les milieux naturels en termes d'hydrologie et d'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Le projet engendrera des pertes temporaires et permanentes de milieux naturels, tant aux niveaux forestier, champêtre (friches), humide qu'hydrique. Or, le territoire parcouru par la ligne d'interconnexion Hertel-New York est déjà sous les seuils de viabilité en termes de superficie de milieux naturels.

Il est important de noter que le projet ne présente pas actuellement de plan de compensation outre pour les pertes actuellement envisagées en milieux humides et hydriques qui seront compensées conformément au Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH). Actuellement, il y a un réel défi pour la mise en œuvre de projet de compensation de milieux naturels dans une réalité régionale où le territoire est à plus de 98% de tenure privée. À titre d'exemple, seulement 2 % des sommes recueillies dans le cadre du RCAMHH ont été réinvesties dans des projets d'études ou de restauration/création de milieux humides et hydriques à l'échelle du Québec.

Recommandation : Travailler en collaboration avec les organisations locales pour élaborer un programme de compensation permettant d'assurer un bénéfice net de fonctions écologiques sur le territoire.

